

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

Absents représentés : BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

Absents excusés : DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE- SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

Absents : BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n° 25 08 16

Objet :

Attribution du marché des fournitures scolaires 2025-2028 lot 1 fournitures générales et lot 2 fournitures papier

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence relatif au marché de fournitures scolaires lancé le [date de lancement] ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la commission d'appel d'offres en date du [date de la CAO] ;

Considérant que ce marché était allotie comme suit :

- Lot n°1 : Fournitures générales
- Lot n°2 : Fournitures papier ;

Considérant que les critères de sélection des offres, tels que prévus dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Qualité et variété du matériel et du service : 30 %
- Prix de base catalogue des produits et rabais consentis : 60 %
- Délai de livraison : 10 % ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *11/09/25*

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250816-DE
p.1
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025

Considérant que :

- Pour le lot n°1, quatre offres ont été reçues dans les délais de la part des sociétés suivantes : Charlemagne, Lacoste, Pichon, Savoir plus
- Pour le lot n°2, 3 offres ont été reçues, celle de Charlemagne, Lacoste, et savoir plus

Le maire présente au conseil municipal le tableau comparatif suivant, présentant les notes attribuées à chaque candidat :

Lot / Candidat	Prix & remises (60%)	Qualité & service (30%)	Délai de livraison (10%)	Note finale (/100)	Classement
Lot 1 – Fournitures générales					
Charlemagne	60	30	10	100	1
Pichon	15	30	05	50	4
Lacoste	30	30	0	60	3
Savoir plus	30	30	10	70	2
Lot 2 – Fournitures papier					
Charlemagne	60	30	10	100	1
Lacoste	20	30	0	50	3
Savoir plus	30	30	10	70	2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Décide d'attribuer le marché de fournitures scolaires comme suit :

-Lot n°1 « Fournitures générales » : la société Charlemagne, avec notamment un pourcentage de remise de 61% appliqué sur le catalogue tarifaire de référence.

-Lot n°2 « Fournitures papier » : la société Charlemagne, avec notamment un pourcentage de remise de 61% appliqué sur le catalogue tarifaire de référence.

-Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tout document afférent à la présente décision.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 15

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *14/09/25*

AR Prefecture

006-210600573-20250828-25.08.16-DE
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY




Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 11/09/25

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250816-DE
p. 3
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025